



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

---

### NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE GeMAPI

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet [www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com).

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2020. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été voté le 23 février 2021 par le Conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR en 2015. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PETR exerce la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui lui a été transférée par ses membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un budget annexe pour la compétence GeMAPI a été créé avant le transfert afin de garantir la transparence des actions du PETR, une meilleure compréhension et une plus grande efficacité dans la gestion financière.

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions est alimentée par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées à la mise en œuvre de cette compétence GeMAPI sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

## Table des matières

<b>I. La section de fonctionnement</b> .....	3
<b>a) Généralités</b> .....	3
<b>b) Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :</b> .....	3
<b>II. La section d'investissement</b> .....	4
<b>a) Généralités</b> .....	4
<b>b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement</b> .....	4
<b>III. Etat de la dette</b> .....	6
<b>V. Les charges de personnel</b> .....	7

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services, et notamment les salaires des agents, les frais liés au fonctionnement de la Brigade Verte, les intérêts des emprunts. Concernant les charges courantes des locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, il s'agit de dépenses mutualisées avec les autres services du PLVG qui font donc l'objet de transferts vers le budget principal.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du PLVG, d'atténuations de charges des rémunérations, des subventions publiques obtenues dans le cadre de nos projets, ainsi que des excédents antérieurs reportés.

Il faut préciser que l'activité du PLVG sur l'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire et que les dépenses réalisées sont donc inférieures tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses réelles réalisées en 2020 s'élèvent à 1 670 437 €, dont 65% concernent les dépenses de personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 2 042 186 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du PETR à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le budget de fonctionnement GeMAPI permet de dégager une capacité d'autofinancement brute de 371 749 €.

### b) Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges courantes	389 805	Remboursement sur rémunérations	228 710
Personnel	1 092 522	Recettes des services et autres	3 983
Autres dépenses de gestion courante et charges exceptionnelles	14 487	Subventions	936 243
Charges financières	173 622	Contributions	825 000
		Produits de cession	48 250
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 670 436</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>2 042 186</b>
Transfert entre sections (dotation aux amortissements)	227 456	Transfert entre sections (reprise de subventions)	72 235
		Excédent 2019	564 965
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 897 892</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>2 679 386</b>

Le budget de fonctionnement 2020 clôture avec un excédent de 781 494 €.

Cet excédent s'explique par plusieurs facteurs :

- Des dépenses inférieures en raison de la crise sanitaire
- Des atténuations de charges de rémunérations plus importantes que prévues
- Un bon taux de versement de subventions attendues.

Cet excédent permet de couvrir les dépenses de fonctionnement pour 2021, mais également d'apporter une capacité d'autofinancement pour les investissements futurs.

## **II. La section d'investissement**

### **a) Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du PETR à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PLVG regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit principalement pour la GeMAPI de la réalisation des travaux et des études pour l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations. Sont inclus également, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique...
- en recettes : il s'agit essentiellement de subventions, de reports d'excédents, du fonds de compensation à la TVA versé par l'Etat, de l'emprunt et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Une grande partie des dépenses d'investissement sont inscrites et prévues dans un Plan Pluriannuel d'Investissement. Un PPI permet de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements, c'est un outil de programmation des investissements, évolutif tenant compte de leur coût et du rythme de leur réalisation. Cette gestion pluriannuelle vise à une plus grande visibilité et transparence sur les opérations d'investissement et leur financement. Cela apporte également de la souplesse au cadre budgétaire.

Pour 2020, ce PPI a fait l'objet de 604 662€ de dépenses, pour 489 441€ de recettes perçues. Ce PPI composés de 38 opérations regroupe les opérations majeures de la GeMAPI inscrites dans les cadres stratégiques du Contrat de Rivière et du PAPI notamment.

### **b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

En 2020, le budget d'investissement prévisionnel est sous-réalisé, car de nombreuses opérations ont été stoppées durant la crise sanitaire... Ainsi, le budget initial d'investissement a été réalisé à 40%.

Les dépenses réalisées se répartissent comme suit :

**Les opérations de travaux de 2020 concernent :**

- travaux d'urgence suite aux crues de décembre 2019 : 136 K €
- finalisation des plages de dépôt d'Arrens-Marsous : 278K €
- Travaux sur le Souët à Gaillagos : 70K€
- travaux du Plan Pluriannuel de Gestion : 115 K€

**Dans le cadre des opérations inscrites au PPI, poursuite des études :**

- frais de laboratoire et mesures de matériaux pour la thèse : 22 026 €
- pose des systèmes d'alerte sur le territoire : 13 362 €
- poursuite de l'étude Voie Verte : 34 000€
- poursuite des schémas directeurs des trois bassins versants : 177 144 €
- étude sur le système d'endiguement Pierrefitte-Soulom : 59 116 €
- maîtrise d'œuvre et levés topo pour les travaux Yse aval et amont : 55 527 €
- finalisation de l'étude pour le Lac Vert : 28 948 €
- étude pour les aménagements Gave de Pau intermédiaire : 27 660 €.

Des dépenses pour le **renouvellement du parc de véhicules de la Brigade Verte** ont été réalisées : un tracteur forestier pour 133 200€, un utilitaire pour 21 722 € ; ainsi que du renouvellement du **matériel** (débroussailleuse, broyeur) pour 29 000 €.

**Les charges d'emprunt** s'élevaient à 412 193 € de remboursement de prêts en capital, et de 750 000€ d'un dernier prêt relais souscrit fin 2017 pour faire face aux délais de versement des subventions et de FCTVA.

Ces investissements ont été financés via :

- **1 040 500 € de subventions** (dont la contribution 275 K € CATLP) : nous avons notamment bénéficié du versement du fonds de solidarité de la Région pour les travaux de 2018 pour 171 478€ ; de 85 262€ d'aides (Etat et Région) pour les plages de dépôt d'Arrens-Marsous et de 19 110 € pour les premières actions du projet O2H.
- Sur le **PPI**, nous avons perçu 489 441 € de subvention.
- **FCVTA pour 623 619 €** : pour cette année, nous avons bénéficié de la récupération de la TVA des travaux portés en 2018.
- Dotations aux amortissements pour 170 000€.

Du fait de la sous réalisation du budget, l'emprunt initialement prévu pour financer les investissements n'a pas été souscrit en 2020. Ainsi, cet emprunt est reporté au budget 2021.

Le budget d'investissement clôture en **déficit de 493 527 €**.

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses immatérielles : études, licence informatique	400 876	Subventions	765 593
Dépenses matérielles : travaux, matériel roulant, informatique, mobilier...	800 053	Contribution CATLP	275 000
Immobilisations en cours (travaux non achevés dans l'année)	75 743	Cession	33 290
Remboursement dette	1 162 193	FCTVA	623 620
Transfert entre sections (reprise de subventions, opérations d'ordre)	79 196	Excédent de fonctionnement capitalisé	155 998
Restes à réaliser	78 538	Opérations d'ordre	201 125
		Excédent N-1	48 963
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 596 599</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>2 103 589</b>

### III. Etat de la dette

La dette du budget GeMAPI se compose de 5 emprunts long terme (40 ans), de 6 emprunts moyen terme et d'un prêt relais dont l'échéance arrivait en 2020.

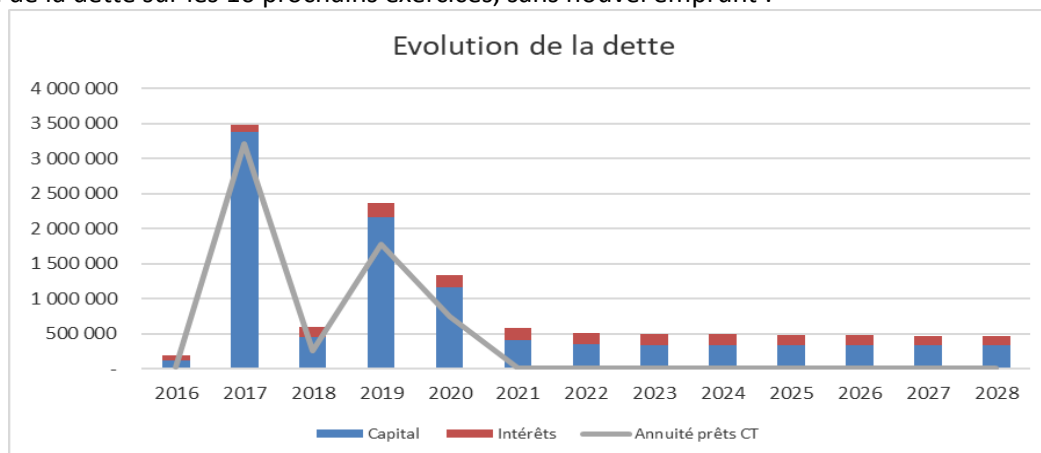
Les emprunts sont tous à taux fixe et il n'existe aucun produit à risque ou structuré.

L'annuité 2020, de 1 338 343 € se décompose comme suit (tout emprunt confondu) :

- Capital = 1 162 193 €
- Intérêts = 176 350 €.

A noter le remboursement de 750 000€ de prêt relais.

Evolution de la dette sur les 10 prochains exercices, sans nouvel emprunt :



Au 31/12/20, le capital restant dû s'élevait à 9 549 192 €.

## **V. Les charges de personnel**

Le PLVG comprend 41 agents dont 22 agents et 12 agents en insertion sont rattachés au budget GeMAPI. Ces 34 agents représentent 29.3 Equivalent Temps Plein.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2020 s'élevait à 1 092 522 € pour le budget annexe GeMAPI.

Il faut souligner que pour ce budget, le montant des recettes s'élève à plus de 800 000€, soit près de 80% du coût de la masse salariale globale. Ces recettes sont composées d'environ 70% par les subventions pour l'animation des différentes missions, et de 30% pour le remboursement sur les rémunérations pour l'atelier chantier d'insertion.